

MAIRIE DE TOUCY

**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Lundi 1<sup>er</sup> Octobre 2012**  
**A 20 heures 00**

Convocation du 26 septembre 2012  
Affichage du 05 octobre 2012

Le **01 octobre 2012 à 20 h 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Julien DUGAY, Marcel ROBIN, Didier GOUDROT, Micheline BLOT, Bernard SALOMEZ, Christine PICARD, Robert GERMAIN, Laurent BONNOTTE, Marie-Chantal COULON, Michèle GAUDIN, Christophe PIETAK, Patrice VICART, Alain MOREAU, Florence TOUZEAU  
Hugues COQUELLE par Michel KOTOVTCHIKHINE, Jean-Pierre HUOT par Michèle GAUDIN

Absent(s): Angélique CHALIER, Jean-Claude BERGEROT

Excusé(s) : Franck CARRASCO, Robert ITURRALDE

Secrétaire de séance : Christophe PIETAK

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 26 Septembre 2012. Tous les membres présents signent le registre.

- PLUI : projet d'aménagement et de développement durable.
- Questions diverses.

## MAIRIE DE TOUCY

### ELABORATION DU PLUI : DEBAT SUR LE PADD - (DE 2012 70)

- **Vu** les délibérations du Conseil communautaire de la communauté de communes du Toucycois du 16 novembre 2009 et 1er février 2010 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur l'ensemble du territoire intercommunal, conformément aux dispositions de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme,
- **Vu** le diagnostic de territoire examiné par le conseil municipal lors de sa réunion du 15 mars 2012,
- **Vu** l'article 123-9 du code de l'urbanisme stipulant qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 123-1-3, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.
- **Considérant** les réunions publiques de concertation avec la population organisées sur le projet d'aménagement et de développement durable,
- **Considérant** la démarche de co-construction itérative entre la communauté de communes du Toucycois et les communes membres pour l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable en particulier au sein d'ateliers thématiques composés de conseillers municipaux,
- **Considérant** le projet d'aménagement et de développement durable et en particulier :

1/ Le scénario retenu en matière démographique, besoin de logements, et répartition territoriale de l'offre de logements

2/ Les orientations d'aménagement portant sur :

- **Un paysage reconnu qui devient le marqueur de l'évolution du territoire**
  1. Prendre en compte la charpente paysagère à l'échelle de la CCT
  2. Maintenir l'agriculture qui génère la qualité des paysages
  3. Logiques paysagères et logiques d'implantation : appliquer des facteurs qualifiants du paysage
- **Un espace agricole préservé pour une agriculture porteuse de développement**
  4. Préserver les terres agricoles du territoire
  5. Préserver l'environnement des bâtiments d'exploitation pour éviter tout conflit
  6. Préserver les marqueurs agricoles du territoire
- **Un territoire qui accompagne les populations locales tout au long de leur vie et accueille des nouveaux ménages selon les atouts de chaque commune**
  7. Favoriser la diversité de l'habitat pour une offre accessible à tous dans une optique de parcours résidentiel
  8. Mettre en œuvre une politique de logements pour tous
  9. Répartir entre les communes la construction neuve pour un équilibre territorial partagé
- **Un développement économique prioritaire et durable**
  10. Conforter le rôle du pôle d'appui de Toucy au sein du tissu économique départemental
  11. Protéger et conforter les commerces du pôle Toucycois et des pôles de proximité

## MAIRIE DE TOUCY

12. Faire du tourisme une priorité de développement et de valorisation du patrimoine
  - **Un cadre naturel riche et structurant à respecter**
    13. Préserver, restaurer et entretenir les structures paysagères jouant un rôle important pour la vie sauvage, la gestion de l'eau et la qualité des paysages
    14. Assurer un accueil de la population qui tient compte des risques naturels, industriels et technologiques potentiels, par la prise en compte des logiques du territoire
    15. Utiliser les ressources disponibles... tout en étant attentif à leur pérennisation
  - **Un maintien / renouvellement des équipements et des services de proximité**
    16. Des services et équipements de qualité pour attirer de nouveaux ménages
    17. Prendre en compte le vieillissement de la population
    18. Des services et équipements localisés à proximité des principaux pôles d'habitat
    19. Etre attentif aux évolutions démographiques et assurer une vie en communauté
  - **Pour que transport, mobilité et déplacements ne riment pas qu'avec nuisances**
    20. Des choix d'aménagement du territoire qui doivent limiter les nuisances liés au transport et aux déplacements
    21. Développer les modes de déplacements alternatifs
    22. Assurer une meilleure accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite
  - **Faire avec le patrimoine architectural du Toucycois un lieu de vie attractif**
    23. S'inscrire dans la continuité des modes d'urbanisation et des sites reconnus
    24. Préserver et valoriser les éléments du patrimoine architectural et historique
    25. Promouvoir l'idée d'une architecture qui respecte les caractéristiques existantes
  - **Faire du projet urbain du Toucycois un lieu de vie durable proche d'Auxerre**
    26. Habiter des paysages, préserver une identité
    27. Favoriser les bonnes pratiques architecturales en faveur de la performance environnementale et de l'identité du territoire
  - **Les terrains à urbaniser à horizon 2035**

3/ la cartographie de synthèse du PADD.

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur le projet d'aménagement et de Développement Durable de la Communauté de communes du Toucycois,

- Après avoir débattu, le conseil municipal apporte les remarques suivantes sur le PADD concernant la commune de Toucy :
- 11 conseillers sur les 19 présents ou représentés optent pour le scénario n°2 à savoir l'aménagement d'une zone économique au lieu-dit "Plaine de Briant".

**MAIRIE DE TOUCY**

- 6 conseillers sur les 19 présents ou représentés préfèrent l'extension de la zone industrielle actuelle du Vernoy.
- 2 conseillers sur les 19 présents ou représentés ne souhaitent pas voir d'aménagement de zone industrielle.
- Demande que les haies soient maintenues et que l'arrachage exceptionnel soit conditionné d'une autorisation.
- Prévoir une zone de parking pour les poids lourds.
- Les membres présents s'étonnent de la prévision d'un 2ème EPHAD.
- En matière de logements, étudier la possibilité (si le sous-sol le permet) d'étendre l'urbanisation des 5 Quartaux.
- Concernant la rive gauche de l'Ouane : des conseillers s'étonnent qu'il ne soit pas prévu d'urbanisation sur la rive gauche de l'Ouane.
- Etudier le problème du transport.
- En ce qui concerne les dents creuses rue des Montagnes, il y a déjà des constructions (Centre Médico Psychologique).

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** le projet d'aménagement et de développement durable en prenant compte des remarques énumérées ci-dessus.

**DELIBERATION TRANSMISE AU CONTROLE DE LEGALITE:**

- ELABORATION DU PLUI : DEBAT SUR LE PADD **DE\_2012\_70**